



**Kolly Nicolas**

BlueFACTORY : centre d'accueil de groupes extrémistes ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 20.08.20

DEE

## Dépôt

J'ai pris connaissance, avec un certain étonnement, dans *La Liberté* du mercredi 12 août 2020, que plusieurs collectifs se retrouvent actuellement sur le site de BlueFACTORY. Parmi les groupes présents, figure notamment « Extinction Rébellion Fribourg », groupe qui prône la désobéissance civile et dont 46 de leurs membres ont dernièrement été condamnés pénalement suite à leurs actions (*La Liberté* du 03.08.2020).

La liberté de réunion est un principe constitutionnel que je ne remets pas en cause, cependant, l'évolution prise par le site BlueFACTORY depuis plusieurs années m'interpelle. Si, à la base, l'Etat et la Ville de Fribourg ont acquis le site de BlueFACTORY, c'était pour y implanter des entreprises à haute valeur ajoutée. Ces objectifs ressortent également de la charge d'utilisation du site qui limite l'usage du site aux entreprises innovantes, aux entreprises spécialisées de services, aux entreprises liées au lieu de vie du quartier ainsi qu'aux infrastructures publiques. Plus personne ne s'en cache : les objectifs avancés lors de la création du parc technologique BlueFACTORY n'ont de loin pas été atteints.

En conséquence, les premiers business plan établis se sont avérés complètement erronés et BlueFACTORY devra être recapitalisée bientôt. Selon le montant de la recapitalisation, celui-ci devra être soumis au référendum obligatoire ou facultatif.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce l'évolution voulue pour BlueFACTORY que d'accueillir des groupes extrémistes et en particulier « Extinction Rébellion » qui prône la désobéissance civile ?
2. N'y a-t-il pas une contradiction pour l'Etat de Fribourg d'accueillir sur un site, propriété de l'Etat, un groupe prônant ouvertement la violation des lois de l'Etat ?
3. Est-ce que BlueFACTORY est ouvert à accueillir maintenant tout type de manifestations politiques ?
4. Quelle est la location payée par les groupes en lien avec « Extinction Rébellion » ayant occupé BlueFACTORY ?
5. Alors que le Grand Conseil puis vraisemblablement le peuple devront se prononcer sur la recapitalisation de BlueFACTORY, est-il judicieux d'accueillir, sur le site, des groupes clivants quelques mois avant que le Grand Conseil, voire le peuple, se prononcent ?
6. Est-ce que l'accueil de groupes ouvertement anticapitalistes sur un site appartenant à l'Etat, ayant comme vocation notamment d'accueillir des entreprises privées à haute valeur ajoutée et générant des revenus importants est compatible et adéquat ?

7. Est-ce que le Conseil d'Etat a été informé de l'accueil de ces groupes extrémistes sur le site de BlueFACTORY ?
  8. De manière plus générale, quand le Conseil d'Etat présentera-t-il le décret de recapitalisation de BlueFACTORY au Grand Conseil ?
  9. Des discussions sont-elles menées entre le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg pour que le canton reprenne la totalité des actions de la société anonyme BlueFACTORY Fribourg Freiburg SA et devienne seul propriétaire du site ? Si oui, où en sont ces discussions ?
-